



Demande d'autorisation de voirie Dans le cadre d'un déménagement ou livraison

Demandeur

Particulier :

Nom et prénom (particuliers) : _____

Professionnel :

Dénomination sociale (professionnels) : _____

Adresse* : _____

Téléphone* : _____

Email* : _____

Documents obligatoire à fournir lors du dépôt de demande :

Pour les professionnels : **Kbis de moins de 3 mois.**

Pour les particuliers : **Carte d'identité / passeport / carte de séjour.**

Lieu d'occupation du domaine public

Déménagement : Livraison :

I. Adresse de départ * :

.....

Emplacement à réserver¹⁾ : oui non Nb places* : ... Date(s) :Horaires.....

II. Adresse d'arrivée * :

.....

Emplacement à réserver¹⁾ : oui non Nb places* : ... Date(s) :Horaires.....

III. Adresse de facturation* (si différente de celle d'arrivée) :

.....

Longueur du véhicule : Monte-meubles : oui non

Toute modification des renseignements fournis ci-dessus peut entraîner le report de la date d'entrée en vigueur de cette demande.

1) forfait : 5 emplacements maximum / places supplémentaires coût en sus * Mentions OBLIGATOIRES

Mise en place des panneaux de signalisation par, le service ODPCS.

(Pour la même personne, possibilité d'inclure 2 adresses différentes, dans le cadre d'un déménagement sur Menton uniquement)

Lors du dépôt de demande, l'acquittement total de la réservation devra impérativement être effectué, par virement bancaire ou auprès du service ODPCS par chèque ou espèces (prévoir l'appoint).

Toute **annulation** devra être adressée auprès du service **Occupation du Domaine Public/Commerce et Stationnement (ODPCS)**, **au minimum 72 h à l'avance, auquel cas la redevance restera due.**



Les délais de traitement sont soumis à l'avis de divers services, à cet effet toute demande doit parvenir auprès du service ODPCS, minimum **15 jours** avant la date de réservation.

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par les agents du service Occupation du Domaine Public, Commerce et Stationnement (ODPCS), pour la gestion du domaine public. Elles sont conservées 5 ans et ne font l'objet d'aucune cession à des tiers ni d'une transmission hors de l'Union européenne. Conformément à la loi Informatique et Liberté et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou d'opposition en contactant le service ODPCS (04.93.18.32.80) ou le Délégué à la Protection des données (rgpd@ville-menton.fr).

Fait à.....Le...../...../.....

Signature du demandeur: